

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES Séance du 11/09/2025

Le onze septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation: 05/09/2025

Nombre de membres en exercice: 16 - Présents: 12 - Votants: 14

<u>Présents</u>: M Stéphane ENTÈME, Maire, Mme Françoise MÉNARD, Mme Linda GABORIAU, M Christian MAILLARD, M Rodolphe BORRÉ adjoints au Maire, M. Pascal BOUTON, M Benoît COUTEAU, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Sylvie CHATELLIER, Mme Servane CHESNEAU, M Vincent CAILLÉ, Mme Gwladys BRANGER

Absents excusés: M Sébastien BESSON (pouvoir donné à M Stéphane ENTÈME)

M Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD)

Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pas de pouvoir)

Absents: Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : M Rodolphe BORRÉ

## 2025-09-11-018 – Convention Fourrière – Garage PLUCHON

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** que la commune ne peut pas assurer par elle-même la gestion d'un service de fourrière automobile, le garage PLUCHON propose une convention pour une durée d'un an renouvelable 4 fois par tacite reconduction pour la somme de 183.15 € par véhicule enlevé.

Il est proposé au conseil municipal de valider la convention annexée à cette délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE à l'unanimité le convention fourrière proposée par le garage PLUCHON
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à faire appliquer cette décision

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance M Rodolphe BORRÉ



Le Maire M. Stéphane ENTÈME